



**PROVINCE DE QUEBEC**  
**MRC DE PIERRE-DE SAUREL**  
**VILLE DE SAINT-OURS**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

1. Le conseil municipal de la Ville de Saint-Ours a adopté les règlements suivants :

<b>Objet</b>
Règlement numéro 2023-254 modifiant le règlement de zonage no 2006-109 & Règlement numéro 2023-255 sur les dérogations mineures

2. La MRC Pierre-de Saurel a émis le certificat de conformité à l'égard du règlement le 6 juillet 2023.

Le règlement entre donc en vigueur et sera publié dans le journal le Chef-Lieu édition juillet 2023.

DONNÉ à Saint-Ours, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023

Mme Pascale Dalcourt  
Directrice générale & greffière-trésorière  
Ville de Saint-Ours

---

**Certificat de publication**

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale & greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le 16 juin 2023, comme prescrit par le règlement 2019-212, à l'Hôtel de Ville et sur le site Internet, l'avis public ci-haut mentionné.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 juin 2023.

Mme Pascale Dalcourt  
Directrice générale & greffière-trésorière  
Ville de Saint-Ours